

Département de l'Aveyron



MAIRIE
DE COMPEYRE
12520

☎ : 05.65.59.87.92.

Mail : secretariat.mairie@compeyre.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

(Art. L2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia PITOT, Maire.

NOMBRE DES MEMBRES		
PRÉSENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
7	12	7

Présents : Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, ANTONANZAS Justa MM. BLANCHOT Jean, MONTROZIER Alain, LOUIS Laurent, ALMERAS Loïc

Absents excusés : CORN-NOGUEIRA Léticia, ALLINGRI Antoine, LOMBARD Véronique, FORTES Léon, DHERBECOURT Anne (arrivée tardive),

Secrétaire de Séance : SAUSSOL Evelyne

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Evelyne SAUSSOL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 12 décembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Travaux de voiries communales
- Rénovation de l'appartement communale
- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025 COMMUNE DE COMPEYRE

DÉLIBÉRATIONS

APPROBATION DU PROJET DE MISE AUX NORMES ET RESTRUCTURATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaménager le bâtiment afin de le mettre aux normes et d'améliorer les performances énergétiques.

Elle présente à l'assemblée les plans réalisés par le cabinet Pauline Taboury et expose aux élus le montant de l'opération :

Projet			
Quoi	Entreprise	HT	TTC
Architecte	P. Taboury	8 070.00 €	9 684.00 €
Conseils et études thermiques	Thermilyne	500.00 €	600.00 €
Etude Fluides	Thermilyne	800.00 €	960.00 €
Etude Electricité	Cetec	2 000.00 €	2 400.00 €
Bureau contrôle Amiante	Socotec	1 960.00 €	2 352.00 €
Bureau CSPS	Socotec	2 250.00 €	2 130.00 €
Accompagnement MO	Aveyron Ingénierie	900.00 €	900.00 €
	Etudes	16 480.00 €	19 026.00 €
Travaux chiffrage APD	Travaux de base	113 765.00 €	136 518.00 €
Imprévus	Imprévus		
	Travaux	113 765.00 €	136 518.00 €
TOTAL		130 245.00 €	155 544.00 €

Et plan de financement prévisionnel de l'opération qui serait le suivant :

INVESTISSEMENT INITIAL	Montant HT		Montant TTC	
Montant total des travaux	130 245.00 €		155 544.00 €	
Montant éligible (hors AI et imprévus)	129 345.00 €		155 214.00 €	
SUBVENTIONS	Part (%)	Montant éligible	Montant plafond	Montant attendu HT
Etat - Fonds vert	30.00%	129 345.00 €	-	38 803.50 €
Région - Soutien au logement communal	7.42%	129 345.00 €	9 600.00 €	9 600.00 €
Département - Logement permanent	20.00%	129 345.00 €		25 869.00 €
TOTAL des subventions	57.42%		9 600.00 €	74 272.50 €
Autofinancement	42.58%			55 072.50 €
Fonds de concours CCMGC	8.52%	55 072.50 €	20% sur autofinancement	11 014.50 €
Reste à charge	34.06%			44 058.00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1/ approuve cette opération et son plan le financement prévisionnel,
 - 2/ autorise Mme le Maire, à solliciter les subventions auprès des différents organismes partenaires et à signer tous les documents nécessaires
 - 3/ autorise Mme le Maire à consulter les banques pour envisager les emprunts nécessaires
 - 4/ autorise Mme le Maire à consulter les assurances nécessaires.
- Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025 COMMUNE DE COMPEYRE

APPROBATION DU PROJET DE RESTAURATION DE ROUTES ET DE CHEMINS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de poursuivre la mission de la commune de mise en sécurité des usagers face à la formation d'affaissement sous voirie et d'érosion du revêtement.

Ainsi, les sections des routes de Cabrières, du Chemin neuf, de la patte d'oie de la Peirière et de la route de Quiers nécessitent la une reprise du bicouche sur les sections définis.

La Rue du four nécessite une réfection complète du revêtement carrossable.

Les Chemins de la Rouquette et des Combes bénéficieront de la pose d'un tricouche.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Compeyre est soumise aux Obligations Légales de Débroussaillage, l'entretien des chemins ruraux répond à une nécessité dans la lutte contre les incendies en facilitant, pour les différents acteurs de la préservation du territoire (Etat, SDIS, ONF...), l'accès à des sites fragiles.

Enfin, l'opération de restauration des chemins ruraux permettra la mise en sécurité des agriculteurs exploitants et la préservation des engins agricoles.

Elle présente à l'assemblée les devis réalisés et expose aux élus le montant de l'opération :

	HT	TTC
Route de Cabrière	3 631.00 €	4 357.20 €
Rue du Four	17 304.00 €	20 764.80 €
Chemin Atelier Municipal	4 774.05 €	5 728.86 €
Chemin de la Rouquette	22 800.00 €	27 360.00 €
Route de Quiers	1 746.00 €	2 095.20 €
Chemin des Combes	19 843.60 €	23 812.32 €
Patte d'oie de la Peirière	3 257.25 €	3 908.70 €
Virage de Grandoulas	1 891.50 €	2 269.80 €
Sous total Routes	75 247.40 €	90 296.88 €
Chemin de Cabrières	3 200.00 €	3 840.00 €
Chemin de Quiers	2 000.00 €	2 400.00 €
Chemin du Lac	1 900.00 €	2 280.00 €
Chemin de Soulacroup	3 800.00 €	4 560.00 €
Chemin de Monflou	850.00 €	1 020.00 €
Sous total Chemin	11 750.00 €	14 100.00 €
Montant estimé TTC	86 997.40 €	104 397 €

Et plan de financement prévisionnel de l'opération qui serait le suivant :

Montant estimé TTC	86 997.40 €	104 397 €
DETR	30%	26 099.22 €
Fonds de concours	20%	17 399.48 €
Montant de l'autofinancement	43 498.70 €	60 898 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :

1/ approuve cette opération et son plan le financement prévisionnel,

2/ autorise Mme le Maire, à solliciter les subventions auprès des différents organismes partenaires et à signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025 COMMUNE DE COMPEYRE

APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplification administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur d'agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion des associations** : Bonne participation lors de cette réunion. Mise en place d'un groupe WhatsApp des présidents pour la mutualisation des moyens et du volontariat. La Mairie se renseigne sur la prise en charge du forfait SACEM.
- **Info frelons** : Une réunion d'information aura bientôt lieu avec la participation de la CCMGC sur le piégeage des fondatrices. Remarque : des efforts de destruction notable sur les communes de Comprégnac et Millau.
- **Loup** : Il est signalé des traces de passage d'un loup sur la commune de La Cresse.
- **SIVOM TL** : Information sur le trou à l'entrée du parking du Périé. Les techniciens du SIVOM surveillent cette zone avant de reboucher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.


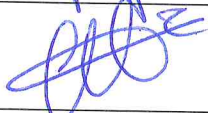
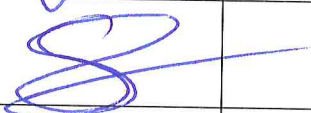
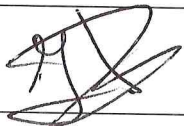
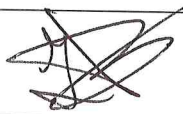
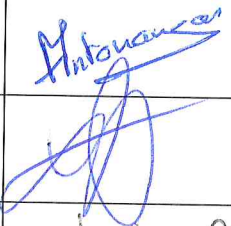

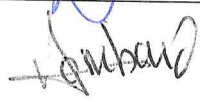
La Présidente de séance,
Patricia PITOT



La Secrétaire de séance,
Evelyne SAUSSOL

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Evelyne Saussol.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025
COMMUNE DE COMPEYRE**

DÉLIBÉRATIONS 20250130 n°1-2-3			
NOM	PRENOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
PITOT	PATRICIA		
MONTROZIER	ALAIN		
SAUSSOL	EVELYNE		
ALLINGRI	ANTOINE		Absent
DHERBECOURT	ANNE		Arrivée tardive
BLANCHOT	JEAN		
CORN-NOGUEIRA	LÉTICIA		Absente
FORTES	LÉON		Absent
ANTONANZAS	JUSTA		
ALMERAS	LOÏC		
LOMBARD	VERONIQUE		Absente
LOUIS	LAURENT		